

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_203**

Objet : Arrêté de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise SD ENVIRONNEMENT en date du 8 octobre 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement durant les travaux d'élagage, Parking de l'Eglise.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, le stationnement sur le parking de l'église sera réservé pour l'entreprise SD ENVIRONNEMENT **du Mardi 14 Octobre 2025 au Vendredi 17 Octobre 2025**. (durée des travaux 2 jours sur la période)

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 08/10/2025

Le Maire,

Sandro PÉPIN

